



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 7 mars 2019**

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

**OBJET :** 39 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Information sur la nouvelle composition

## Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon

### Information sur la nouvelle composition

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	20/02/2019	Pour information

La loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 institue en lieu et place des secteurs sauvegardés les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Instituée dès la création d'un périmètre de Site Patrimonial Remarquable, la Commission Locale est chargée du suivi et de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme qui se substitue au Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans ce périmètre.

Elle est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du projet de PSMV et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer la modification ou la mise en révision du PSMV.

Le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 pris en application de la loi LCAP modifie la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

De plus, suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, cette commission est mise en place par la CAGB.

La Commission Locale est présidée par le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme. La présidence peut être déléguée au Maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente.

Elle comprend :

- Des membres de droit : le Président de la Commission, le Préfet, le Maire de la commune concernée, le Directeur Régional des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France
- Un maximum de quinze membres nommés dont :
  - o un tiers de représentants élus de l'EPCI compétent ;
  - o un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
  - o un tiers de personnalités qualifiées.

Après avoir consulté le Préfet qui a agréé cette nouvelle Commission Locale du SPR de Besançon le 7 janvier 2019, et sous réserve de l'approbation de celle-ci par le Conseil Communautaire de la CAGB du 28 février 2019, ladite Commission sera composée de quinze membres titulaires et quinze membres suppléants, à savoir :

- pour le Collège Elus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

<b>5 titulaires</b>	<b>5 suppléants</b>
M. Nicolas BODIN, Conseiller communautaire délégué - Prospective territoriale	Mme Marie ZEHAF, Conseillère communautaire déléguée - Création et gestion des parcs, ouvrages et aires de stationnement, suivi de l'ensemble des opérations de proximité de voirie sur le territoire de la Ville de Besançon - Gestion des bornes de recharge des véhicules électriques
M. Pascal CURIE, 6 <sup>ème</sup> Vice-Président Prospective, aménagement et stratégie du territoire	M. Dominique SCHAUSS, 8 <sup>ème</sup> Vice-Président Enseignement supérieur et recherche
M. Thierry MORTON, Conseiller communautaire délégué - Relations avec l'Office du Tourisme et des Congrès	M. Jean-Yves PRALON, 7 <sup>ème</sup> Vice-Président Culture, sport et tourisme et activités de pleine nature
Mme Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée - Planification et urbanisme opérationnel	M. Pierre CONTOZ, Conseiller communautaire délégué - Tourisme vert, d'itinérance et de nature
M. Pascal BONNET, Conseiller communautaire	Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Conseillère communautaire

- pour le Collège Représentants d'associations :

<b>5 titulaires</b>	<b>5 suppléants</b>
M. Jean-Marie PINEL Président de Renaissance du Vieux Besançon	Mme Marie-Jo BOURGUET Renaissance du Vieux Besançon
M. Pierre CHAUVE, Société pour la Préservation des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)	Mme Christiane MARTIN-PARREAU, Société pour la Préservation des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)
Mme Florence VERNEREY La Demeure Historique	M. Olivier VERNEREY La Demeure Historique
Mme Sylvie MOREL Fédération Patrimoine-Environnement	Mme Hannelore PEPKE Fédération Patrimoine-Environnement
M. François ROY DE LA CHAISE Vieilles Maisons Françaises	M. Laurent COURLET DE VREGILLE Vieilles Maisons Françaises

- pour le Collège Personnalités qualifiées :

5 titulaires	5 suppléants
Mme Christiane ROUSSEL, Conservatrice du Patrimoine	Mme Elisabeth PASTWA Conservatrice du Patrimoine
Mme Sabrina DALIBARD, Directrice de l'Inventaire Régional - Région Bourgogne-Franche-Comté	M. Raphaël FAVEREAUX, Chercheur Région Bourgogne-Franche-Comté
Mme Birgit WALLBORN, Responsable du Réseau des Sites Majeurs de Vauban	Mme Clémentine THIERRY Réseau des Sites Majeurs de Vauban
M. Thomas BUHLER, Maître de Conférences, Responsable Master ADAUR - Université FC	Mme Emeline COMBY Université FC
M. Jean-Pierre BREUILLOT Directeur CAUE du Doubs	M. Jérémy ROUSSEL, Paysagiste conseiller CAUE du Doubs

**Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Préfecture du Doubs  
Reçu le 25 MARS 2019  
Contrôle de légalité